

SPERMO(CYTO)GRAMME

Indications :

Cette analyse donne des indications sur la fonction testiculaire et sur l'intégrité du tractus génital masculin

Conditions de prélèvement :

- Le patient doit se présenter au laboratoire **entre le lundi et le jeudi avant 8h30**. (Pour le vendredi, voir au cas par cas avec le biologiste)
- Le spermogramme se fait après une **période d'abstinence sexuelle de 3 à 5 jours (pas plus de 5 jours)**
- *Remarque* : Les bains chauds sont à éviter dans ce laps de temps.
- Pour réduire le délai entre le recueil et l'analyse, on recueille généralement le sperme du sujet directement au laboratoire, où il se masturbe dans une pièce prévue à cet effet, après s'être soigneusement lavé les mains et le pénis.
Le recueil doit avoir lieu au laboratoire après miction (Demander si miction bien faite au domicile au réveil le matin)
- *Remarque* : Son épouse peut l'accompagner dans ce recueil mais uniquement par un acte de masturbation !
Remarque 2 : Le recueil peut avoir lieu au domicile mais le prélèvement doit alors nous parvenir en moins de 15 minutes (voir les conditions avec le biologiste !)
- Toujours noter le « délai de continence »
- Important : Remettre le prélèvement au biologiste dès que possible